



Garde partagée et pension alimentaire

Par **stephanie**, le **25/07/2008** à **10:41**

bonjour

un couple marié depuis 5 ans avec une maison sous emprunt depuis cette date
et 1 enfant de 12 ans en commun et 2 enfant de plus de 16 ans pour elle

ils se séparent

elle veut partir sans rien lui demander pour la maison et veulent faire une garde alternée

la caf lui aurait dit qu'il était obligé de lui reverser sa part de la maison et de lui verser un PA

sachant qu'elle n'a jamais travaillé (ou très peu) et qu'elle n'a aucun revenu la caf lui

garantirai 1200 euros mois lui gagne 2500 en moyenne

est-ce vrai pour la maison et la pa

merci